

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro « » et sous le nom « **Promobad Massy : Mixte** ». Il se déroule le **11/12/2026** au gymnase Villaine, Massy sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être licencié.

II. ARTICLE 2 : SÉRIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi « **Promobad Massy : Mixte** » est un tournoi Promobad qui s'adresse aux joueurs des catégories suivantes : « Minime », « Cadet », « Junior », « Senior » et « Vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées sont du double mixte.
- 2.3 Les tableaux se joueront sous forme de rondes suisses sur 3 tours Les joueurs seront séparés en deux tableaux selon le CPPH des paires. Il n'y a pas de sortie de poule, donc pas de phase à élimination directe.
- 2.4 Le classement maximum autorisé est P10.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux, de modifier le nombre de tours de la ronde suisse ou de passer en format poule unique.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **26/11/2026**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à **J-14**.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée le **27/11/2026**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 Les frais d'inscription s'élèvent à 7€ par joueur. L'inscription se fera directement sur l'application ebad, si vous avez des questions, contactez le mail suivant : [**mas.bad91.tournoi.massy@gmail.com**](mailto:mas.bad91.tournoi.massy@gmail.com)

- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des paiements du deuxième joueur de chaque paire.
- 3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le vendredi de 18h30 à 23h00. Les tableaux ne joueront que sur une demi-journée.
- 3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées ou d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au « **Promobad Massy : Mixte** » et qui souhaite se déclarer forfait pour la compétition devra en avvertir l'organisateur et le justifier pour prétendre au remboursement de l'inscription.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois dans la même soirée est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-14** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais :
 - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer à l'organisateur une justification et le prévenir au plus tôt pour être remboursé.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur l'inscription ou renseignée numériquement. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation à la table de marque, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation sera vue au cas par cas par le GEO.
- 5.5 Les volants officiels du tournoi sont les RSL N°3 Pro pour le tournoi. En cas de d'accord entre joueurs, ils peuvent utiliser d'autres volants.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au GEO qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au « **Promobad Massy : Mixte** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).